

Procès-verbal de la séance du 19 mars 2021 – 18h30

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-neuf mars, à dix-huit heures trente minutes le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Houquetot, sous la présidence de M. Lionel NICAUD, Président.

Nombre de délégués municipaux en exercice : 15

Date de la convocation du comité syndical : 08/03/2021

PRESENTS : M. NICAUD, Président

M. FLEURY, Mme CARPENTIER, M. JEZEQUEL, Mme BOUDEELE-VALLEZ, Mme LELIEVRE,
Mme VAH, Mme LECOURT, Mme SEMENT, Mme PESTEL-KERIVEL, délégués titulaires
M. SOLINAS, Mme DENIS-MESPLES, délégués suppléants

ABSENTS : Mme HERRIER, M. HENRI, M. LE ROLLAND, délégués suppléants

Mme CARPENTIER a été élue secrétaire.

1/ Procès-verbal de la séance du 25/02/2021

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président informe l'assemblée de la nomination de Mme DENIS-MESPLES en tant que délégué suppléant de la commune de Virville et la déclare installée.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité et sans observation.

2/ Compte de gestion 2020 du receveur syndical

Considérant la correspondance des chiffres avec le compte administratif 2020, le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020 du receveur syndical.

3/ Compte administratif 2020

Après avoir délibéré, le Comité Syndical approuve le compte administratif 2020 dont les résultats s'établissent comme suit :

	Section de fonctionnement	section d'investissement
Recettes 2020	435 778.88 €	7 469.28 €
Dépenses 2020	406 602.11 €	192 178.30 €
	-----	-----
Résultat 2020	29 176.77 €	- 184 337.36 €
Report de l'exercice N-1	187 402.19 €	36 371.66 €
	-----	-----
Résultat de clôture	216 578.96 €	- 148 337.36 €

Soit un excédent global de clôture de 68 241.60 €.

4/ Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 216 578,96 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		29 176,77 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		187 402,19 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)		216 578,96 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		-148 337,36 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		0,00 €
Besoin de financement F	=D+E	-148 337,36 €
AFFECTATION = C	=G+H	216 578,96 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		148 337,36 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		68 241,60 €

5/ Budget primitif 2021

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 proposé par Monsieur NICAUD, Président, et qui s'équilibre en section de fonctionnement à 491 070.30 € et en section d'investissement à 201 337.36 €.

6/ Participations des communes au budget primitif 2021

Vu le budget primitif 2021,
Vu les statuts du SIVOS,

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'établir les participations des communes comme suit :

Communes	Population	Budget fonctionne- ment	Remb. Emprunt n°1	Remb. Emprunt n°2	Remb. Emprunt n°3	Total
Bornambusc	264	35 095.39 €	3 119.01 €	5 173.25 €	3 203.41 €	46 591.06 €
Houquetot	352	46 793.85 €	4 158.68 €	//	//	50 952.53 €
Manneville la Goupil	1042	138 520.43 €	12 310.63 €	2 963.46 €	12 213.02 €	166 007.54 €
Virville	358	47 591.47 €	4 229.56 €	6 110.73 €	4 345.81 €	62 277.58 €
Total	2016	268 001.14 €	23 817.88 €	14 247.44 €	19 762.24 €	325 828.70 €

Compte tenu de la délibération du 06/11/2020 concernant les participations des communes au budget 2021, les acomptes du mois de janvier à septembre restent :

- Bornambusc : 4 695 €
- Houquetot : 5 183 €
- Manneville la Goupil : 16418 €
- Virville : 6 300 €

Le montant du solde des participations au mois d'octobre sera :

- Bornambusc : 4 336.06 €
- Houquetot : 4 305.53 €
- Manneville la Goupil : 18 245.54 €
- Virville : 5 577.58 €

7/ Demande de dérogation

Monsieur le Président rappelle que M. et Mme Leroy du Parc d'Anxtot ont adressé au SIVOS une demande de dérogation pour scolariser leur fils Théo à l'école du SIVOS.

Après avoir pris contact avec la famille et la mairie du Parc d'Anxtot, cette dernière accepte l'inscription de l'enfant dans une autre école mais ne fera pas de dérogation (la commune du Parc d'Anxtot n'acceptera donc pas de prendre en charge les frais de scolarité de l'enfant).

M. Solinas précise qu'il aimerait bien donner une réponse positive à cette demande de dérogation mais qu'il est dans l'obligation de dire non pour raisons financières.

Compte tenu que la commune du Parc d'Anxtot ne prendra pas en charge les frais de scolarité de l'enfant et compte tenu des finances du SIVOS, le Comité Syndical refuse à l'unanimité la demande de dérogation pour l'enfant Théo LEROY.

Monsieur le Président propose que :

- Les demandes de dérogation concernant les enfants du personnel enseignant ou du personnel du SIVOS seront systématiquement acceptées ainsi que celles concernant une fratrie
- Les autres demandes de dérogations seront examinées au cas par cas par le Comité Syndical

Le Comité Syndical accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Président ci-dessus.

8/ Questions diverses

Visite des cuisines centrales Newrest et La Normande : M. Fleury demande si les visites prévues fin mars sont maintenues. Un mail sera envoyé aux 2 prestataires et la réponse sera envoyée aux membres du bureau.

Brève présentation des propositions de Newrest et la Normande : Mme Pestel-Kerivel demande si Convivio a été également contacté. Isidore Restauration devenu Convivio était le prestataire du SIVOS il y a quelques années mais le SIVOS en a été très déçu.

En tout état de cause, un marché pour le choix du prestataire pour l'année scolaire 2021/2022 va être lancé car compte tenu du nombre de repas (en augmentation depuis l'an passé), le montant annuel sera supérieur à 40 000 € HT.

Achat de produits bio : une aide est faite directement aux prestataires qui doit théoriquement être répercutée aux collectivités.

Problème acoustique cantine : une étude a été demandée à une entreprise locale (en cours). Des solutions peuvent être apportées notamment par le changement des dalles au plafond.

Plan de relance numérique : pour déposer la demande, le volet « ressources » a également été renseigné pour un montant de 20 € par élève sur 2 ans avec une subvention de 10 € par élève, soit un reste à charge pour le SIVOS de 1300 € pour 130 élèves sur 2 ans. Un rendez-vous avec M. Hamel, référent aux usages du numérique de la circonscription de Fécamp est prévu lundi 22 mars afin que celui-ci apporte son expertise au SIVOS.

Photo de classe : Mme Sement demande pourquoi il n'y aura pas de photo de fratrie cette année. Mme Boudeele-Vallez lui répond que le protocole sanitaire impose la limitation du brassage des enfants.

Association « Les Papillons » : cette association n'a pas d'agrément national et/ou académique. Il n'est donc pas possible d'engager de partenariat avec cette association au sein de l'école.

La prochaine réunion aura lieu après les vacances de Pâques à Manneville la Goupil.

La séance est levée à 19 heures 15.